unmi le mag

MAGAZINE QUADRIMESTRIEL

JANVIER 2020 N°7

LA PERTE D'AUTONOMIE, UN CHALLENGE À RELEVER POUR LES MUTUELLES ET L'ÉTAT

Interview de M. Pierre Mayeur, Directeur général de l'OCIRP (p.6)

unmi

MUTUELLEMENT PLUS ***FORTS***

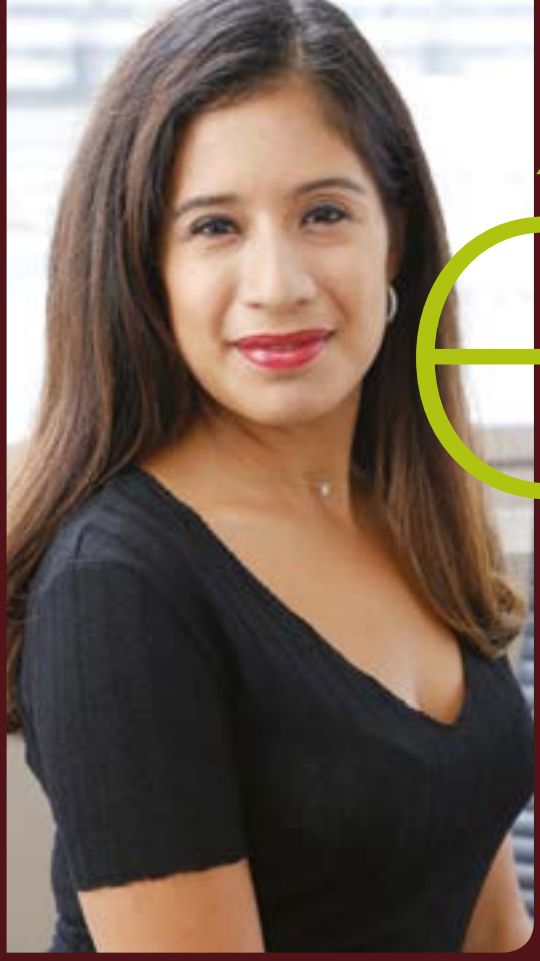

Édito

DÉPENDANCE : QUID DU FINANCEMENT ?

LOREDANA MAÏER,
Directrice générale de l'UNMI

En 2050, le nombre de personnes en perte d'autonomie atteindra 2,2 millions, contre 1,6 million en 2030 : ces chiffres donnent une idée de l'ampleur du défi à relever. Les Français ont eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet en 2018 lors de la consultation en ligne ouverte à tous. 414 000 participants pour 1,7 million de votes, des chiffres qui témoignent de l'intérêt des Français pour le sujet.

De leur côté, les mutuelles sont naturellement mobilisées. N'oublions pas que les mutuelles sont le premier opérateur en assurance dépendance. La Mutualité Française a d'ailleurs présenté une vingtaine de propositions dans une contribution destinée à alimenter la concertation publique. Dès 2016, l'UNMI s'est fortement positionnée sur le maintien à domicile des seniors avec le lancement du dispositif « Agir contre la perte d'autonomie » (ACPA). Aujourd'hui, le fonds d'investissement ViaGénérations représente une alternative innovante aux solutions existantes.

Le texte du projet de loi « Grand âge et Autonomie » devrait être prêt fin décembre 2019 pour être voté en 2020. La clé de voûte de cette future réforme reste son financement. Si Madame Agnès BUZYN, Ministre de la Santé et des Solidarités, a dit vouloir « discuter tuyaux et financements plus tard », nous sommes impatients de savoir quelle sera la contribution demandée aux mutuelles. Souhaitons que la future réforme apporte des réponses concrètes, solidaires et pérennes. Nous y veillerons.

Au nom de l'UNMI, je vous souhaite une année 2020 riche des valeurs mutualistes qui rassemblent. Mutuellement plus FORTS.

TENDANCES

LES CHIFFRES CLÉS

Les Français et le bien-vieillir

Le vieillissement démographique est un enjeu social et économique essentiel pour l'avenir de notre société. Car si vieillir est une chose, bien vieillir en est une autre. Et nous sommes tous concernés.

LES FRANÇAIS VIVENT DE PLUS EN PLUS VIEUX

Aujourd'hui, la France compte **1,5 million de personnes de 85 ans et plus.** À l'horizon 2050, elles seront **4,8 millions**, soit **3,2 fois plus en 30 ans**.

2,2 millions de personnes seront en perte d'autonomie en 2050. En 2017, elles étaient 1,3 million.

ILS SOUHAITENT VIEILLIR CHEZ EUX

9 Français sur 10 souhaitent leur maintien à domicile en cas de perte d'autonomie.

Pour 9 Français sur 10, l'adaptation du logement des personnes âgées est l'un des moyens de remédier aux problèmes de dépendance.

LES FRANÇAIS SONT CONSCIENTS QUE LA PERTE D'AUTONOMIE REPRÉSENTE UN POIDS FINANCIER

78% des Français pensent qu'il faut se prémunir financièrement contre la perte d'autonomie.

Mais ils souhaitent un coup de pouce des pouvoirs publics :

49% comptent sur l'aide publique pour adapter leur logement.

30 milliards d'euros sont consacrés chaque année à la prise en charge de la dépendance, dont **80%** de dépenses publiques.

DES AIDANTS À AIDER

Le rôle des aidants est essentiel, quand on sait que **50%** des personnes de plus de 75 ans n'ont plus de réseau amical.

47% des Français pensent que la famille doit aider au quotidien les personnes en perte d'autonomie.

En 2018, **3,9 millions de personnes apportent une aide régulière à un proche de 60 ans ou plus vivant à domicile.**

Mais ce n'est pas suffisant : **72%** sont favorables à un renforcement du droit des aidants.

UNE IDÉE DU BIEN-VIEILLIR

Pour 98% des Français, bien vieillir c'est savoir profiter du moment présent.

Pour 94%, c'est être heureux et épanoui.

25% estiment quant à eux que bien vieillir, c'est avoir une vie sociale et être entouré.

Pour 86% des Français, bien vieillir c'est anticiper et se préparer longtemps en avance.

Sur ce point, **72,5%** des Français jugent qu'ils sont mal informés des dispositifs d'aide et de prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie.

Plus surprenant : **75% des Français** estiment qu'on ne considère pas suffisamment les personnes âgées comme des adultes à part entière.

Sources :
INSEE, Opinion Way, Ministère des Solidarités et de la Santé, OCIRP
Étude Silver Alliance réalisée en partenariat avec SCA Research.

MIEUX VIEILLIR DEMAIN : UNE URGENCE ABSOLUE !

Dans les prochaines années, tout Français aura dans son entourage proche un parent très âgé et/ou dépendant. La prise en charge du grand âge et de la dépendance est un véritable défi de société. Une nouvelle loi est attendue dans les prochains mois.

En France, 1,5 million de personnes ont aujourd'hui plus de 85 ans, elles seront près de 5 millions en 2050, selon les prévisions. Deux phénomènes expliquent ces prospectives :

l'allongement de l'espérance de vie se poursuit, et cela partout dans le monde. Alors que l'on mourait encore vers 60 ans à la fin du XIXème siècle, on peut maintenant espérer vivre plus de 100 ans. Ainsi plus d'un tiers des enfants nés en 2017 atteindront l'année 2119 ! À cette évolution se superpose l'arrivée à l'âge de la retraite des générations dite du baby-boom dont l'ampleur est brutale.

Le défi à relever est urgent et immédiat quand on sait qu'une personne âgée sur quatre déclare être aujourd'hui en situation d'isolement. Combien seront-elles dans 20 ans ? L'enjeu n'est donc pas seulement de les soigner mais aussi de les accompagner dans leur « bien-vieillir » en leur permettant de

ET SELON LES PRÉVISIONS,

LA PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE, ESTIMÉE À 30 MILLIARDS D'EUROS, DONT 6 MILLIARDS POUR LES FAMILLES, POURRAIT DOUBLER D'ICI TRENTE ANS.

vivre mieux et le plus longtemps possible à leur domicile, ce qui est majoritairement leur souhait, ou en établissement.

Et nous sommes tous concernés, de près ou de loin, par la dépendance qui constitue « *un sujet prioritaire* » pour **90%** des Français, selon un sondage Harris interactive mené auprès des 45 ans et plus pour l'Observatoire - Place de la Santé de la Mutualité Française. **85%** des personnes interrogées estiment également que la dépendance n'est pas suffisamment prise en compte par les pouvoirs publics. Et plus de sept Français sur dix se disent mal informés et mal préparés sur le plan financier face à la dépendance, que ce soit pour eux-mêmes ou pour leurs proches.

Si la prise en charge du grand âge est un enjeu de société, elle est aussi un poids. Car la dépendance coûte cher, en premier lieu pour les familles. Selon l'étude de l'Observatoire de la Mutualité Française, les personnes âgées les plus dépendantes s'acquittent de restes à charge élevés pour pallier leur perte d'autonomie, soit **2000 euros** en moyenne en établissement et jusqu'à **4000 euros** à domicile. Compliqué quand on sait que, dans le même temps, le pouvoir d'achat des seniors continue de baisser…

Dans ce contexte, quelles solutions sont envisagées pour financer la prise en charge du grand âge ?

En attendant la nouvelle loi, le rapport Libault sur la concertation Grand âge et autonomie (lire ci-contre) a émis **175 propositions** qui vont dans le sens d'une politique nouvelle et forte. Plusieurs pistes sont évoquées comme l'instauration d'une nouvelle journée de solidarité. Mais la somme escomptée, aux alentours de **2,3 milliards d'euros,** serait totalement insuffisante pour financer les mesures d'une réforme très attendue et dont on ignore encore les contours aujourd'hui. On évoque également un nouveau prélèvement social en remplacement de la CRDS (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale) qui disparaîtra en 2024, au **taux de 0,5%**. Ce prélèvement social, appelé contribution sociale pour l'autonomie des personnes âgées, pourrait rapporter 4,5 milliards d'euros en 2024 et un peu plus de 9 milliards d'euros en 2025. Fin 2019, Myriam El Khomri a remis son rapport sur l'attractivité des métiers du grand âge, qui vient compléter la feuille de route nécessaire à la mise en place de la nouvelle loi dépendance, et met l'accent sur les besoins en recrutement et formation. À suivre…

UNE CONCERTATION CITOYENNE RICHE D'ENSEIGNEMENTS

Fin 2018, la concertation publique en ligne a permis à tous les Français de faire part de leurs propositions autour de la question « *Comment mieux prendre soin de nos aînés ?* » 1,7 million de votes pour 414 000 participants et 18 000 propositions. Et parmi ces propositions :

- Mieux accompagner les aidants : avantages fiscaux, aides à l'aménagement des logements, reconnaissance statutaire.
- Renforcer le maintien à domicile : adaptation des logements, équipement en solutions innovantes, développement d'une offre de services à domicile.
- Développer des lieux de vie alternatifs ou intergénérationnels innovants : EHPAD hors les murs, plateformes de services, habitats intergénérationnels.
- Réduire le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie en établissements et à domicile : plus forte intervention de l'État, meilleure régulation des prix, avantages fiscaux.
- Renforcer l'accès à la santé pour les personnes âgées : adaptation du système hospitalier, outils de contrôle et de prévention de la santé.

RENCONTRE

5 QUESTIONS À PIERRE MAYEUR, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OCIRP

Pierre Mayeur
Directeur général de l'OCIRP

Partenaire de l'UNMI, l'OCIRP élargit son accompagnement aux aidants, véritable enjeu majeur de la protection sociale. Rencontre avec Pierre Mayeur, Directeur général de l'OCIRP.

Qu'est-ce que l'OCIRP et quelle est sa vocation ?

Pierre Mayeur : L'OCIRP est une union d'institutions de prévoyance. Elle a été créée pour apporter une réponse au veuvage précoce, le système de sécurité sociale n'ayant rien prévu pour les personnes perdant leur conjoint de manière prématurée. Ainsi, l'OCIRP propose des rentes d'essais, la rente conjoint et la rente éducation. C'est aujourd'hui notre activité principale même si, depuis quelques années, nous proposons également des contrats dépendance.

Les solutions assurantielles répondent-elles aux besoins exprimés par la population ?

P. M. : Aujourd'hui, les solutions assurantielles dépendance sont forcément un peu décevantes par rapport à l'ampleur de la question du financement de la perte d'autonomie. Cela s'explique pour plusieurs raisons. Depuis des années, nous attendons la grande réforme qui verra les pouvoirs publics prendre en charge le financement de la perte d'autonomie. Il y a donc déjà une forme d'attentisme de la part des Français qui sont concernés par le sujet.

De plus, les offres qui sont aujourd'hui proposées sont par définition des offres très hétérogènes. Elles ne sont pas forcément articulées avec le système public existant, et notamment avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Aujourd'hui, très concrètement, une personne peut ainsi bénéficier de l'APA et ne pas pouvoir bénéficier du contrat d'assurance dépendance auquel elle a souscrit.

Il y a donc une articulation à définir et à construire entre l'assurance obligatoire et l'assurance complémentaire. C'est ce que l'OCIRP s'efforce de bâtir.

L'OCIRP élargit son accompagnement aux aidants. Pourquoi et de quelle manière ?

P. M. : Il nous a semblé extrêmement important de pouvoir proposer une garantie originale, qui n'est pas une garantie dépendance, en ce sens que vous n'allez pas cotiser pour votre éventuelle dépendance future. En tant que salarié, vous allez cotiser dans le cadre de l'entreprise pour toute une série de garanties alliant à la fois une garantie financière (compensation partielle, indemnisation partielle des jours que vous prenez en tant qu'aidant) et services (orientation, informations, aide à domicile, protection juridique).

C'est une garantie concrète et parfaitement adaptée aux entreprises et aux employeurs. Elle permet de cotiser dès à présent pour faire face à cette question émergente qui va prendre de plus en plus d'importance dans les années futures, celle des salariés aidants. Plus de 4 millions de salariés en France sont aujourd'hui des personnes aidantes. Et ce chiffre va croître davantage avec pour conséquence le développement du marché en collectif comme en individuel.

Quelles sont les évolutions et solutions pour demain ?

P. M. : Le marché de l'assurance dépendance pourra davantage se développer dès lors qu'il y aura une clarification de la part des pouvoirs publics sur le financement de la dépendance, Je pense qu'il est nécessaire de prévoir une charte de l'assurance dépendance, respectant un certain nombre de principes et permettant de répondre aux objections qui sont adressées par les pouvoirs publics à l'assurance dépendance.

La question des aidants, et plus particulièrement des salariés aidants, va devenir incontournable. Elle est d'ailleurs désormais inscrite dans le champ du dialogue social obligatoire. Les branches professionnelles vont être dans l'obligation de négocier sur ce point. Il faut donc être en mesure d'apporter des solutions et des réponses aux négociateurs de branches.

De quelle nature est le partenariat avec l'UNMI ?

P. M. : En tant qu'union d'institutions de prévoyance, l'OCIRP travaille en lien étroit avec des mutuelles et nous en sommes ravis. Nous espérons que le partenariat conclu avec l'UNMI prendra encore plus d'ampleur dans les années à venir.

POUR ALLER PLUS LOIN

Découvrez la suite de l'interview en vidéo sur le site www.unmi.eu

AVEC VIAGÉNÉRATIONS, LE VIAGER RETROUVE UNE SECONDE JEUNESSE

COULISSES

Après avoir lancé en 2016 son dispositif viager « Agir contre la perte d'autonomie » (ACPA), l'UNMI élargit son offre à destination des seniors avec un nouveau fonds, la SCI ViaGénérations. Cette solution innovante permet de mobiliser en toute sécurité le patrimoine immobilier des personnes âgées pour favoriser leur maintien à domicile. Il constitue une alternative attractive en réponse aux enjeux du vieillissement de la population.

En matière de solutions de prévoyance, l'UNMI a acquis depuis 2016 une expertise dans le viager immobilier. « *Nous avons investi 10 millions d'euros dans le dispositif ACPA dont l'objectif est de se porter acquéreur de la nue-propriété des logements de retraités en leur garantissant un droit d'habitation à vie. L'originalité de ce fonds est qu'il ne prévoit pas de rente puisque la totalité du prix d'acquisition est versée immédiatement en une fois. En rendant liquide leur patrimoine, les seniors disposent d'une somme d'argent importante qu'ils choisissent de dépenser pour booster leur pouvoir d'achat et vivre chez eux dans les meilleures conditions possibles. C'est aussi une belle opportunité de transmettre librement un patrimoine à ses héritiers* », souligne Loredana MAÏER, Directrice générale de l'UNMI.

Deux ans après la création de l'ACPA, l'UNMI a décidé de faire grandir le dispositif existant en s'associant à la SCI ViaGénérations, en partenariat avec APICIL, Agéas France, la Mutuelle de l'Oise des agents territoriaux et la mutuelle Le Libre Choix. Doté de plus de 40 millions d'euros, le dispositif a été lancé en 2017 par Turgot Asset Management, une société de gestion indépendante. La SCI propose aux investisseurs une perspective de plus-value à long terme sur un patrimoine immobilier constitué de biens acquis auprès de seniors conservant le droit d'usage et d'habitation ou l'usufruit viager de leur bien. ViaGénérations est le premier véhicule d'immobilier viager exclusivement accessible en unité de compte au sein des contrats d'assurance-vie. Il offre aux investisseurs une diversification innovante, concourant aux enjeux démographiques et sociaux actuels, et doublée d'une rentabilité intéressante, aux alentours de 5% et avec 6,42% en 2018. Une offre qui devrait séduire et trouver son marché dans un contexte structurel qui voit l'allongement de la durée de vie et des seniors toujours plus nombreux et désireux de vivre chez eux le plus longtemps possible.

Les chiffres clés de ViaGénérations à novembre 2019

- Nombre de biens acquis : 60
- Types de biens acquis : 17% des maisons et 83% des appartements
- Âge moyen d'entrée dans le dispositif : 83 ans et 7 mois
- Espérance de vie moyenne : 10,7 ans

UNMI, Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 dont le siège social est sis au 50, avenue Daumesnil - 75012 Paris - ISSN et Dépôt légal en cours - **Directrice de la publication:** Loredana MAÏER - **Responsable de la rédaction:** Guillaume BLANDEL - **Réalisation:** Mister Bing Bang - **Ont participé à ce numéro:** Pierre MAYEUR, NEWSMASTER, Anne DIRADOURIAN - **Crédits photos:** UNMI - Schutterstock - **Impression:** MGS - Document non contractuel - Numéro téléchargeable sur **www.unmi.eu**